

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
<p>Armes à feu, leurs pièces, éléments et munitions: application de l'article 10 du protocole des Nations unies relatif aux armes à feu et instaurant des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit</p> <p>Sujet 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce 6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales 7.30.12 Contrôle des armes personnelles et des munitions 7.30.30 Lutte contre la criminalité</p>	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex